



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
LIMITEE

UNEP/AMCEN/8/4
8 avril 2000

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

HUITIEME SESSION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE
AFRICAINNE SUR L'ENVIRONNEMENT
Abuja, 3-6 avril 2000

RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE D'EXPERTS

TENUE DU 3 AU 4 AVRIL 2000

I. Introduction

1. La réunion du Groupe d'experts de la huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenue les 3 et 4 avril à Abuja, Nigéria.
2. Y ont participé des experts des Etats membres de la CMAE, des organisations africaines régionales et sous-régionales, des institutions des Nations Unies, des Secrétariats de diverses conventions sur l'environnement et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales.
3. La séance d'ouverture a été présidée par M. Jameson Vilakati du Swaziland au nom du Président de la CMAE.

II. Organisation de la réunion

Point 1 : Séance d'ouverture

4. La séance a été ouverte par le Ministre de l'environnement du Nigéria M. Hassan Adamu, qui après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a mis en exergue les facteurs qui ont mené à la création de la CMAE en 1985. La réunion des experts ainsi que la session ministérielle qui a suivi ont eu à faire face à une tâche très ardue qui consistait à réactiver le mécanisme de la CMAE et à recentrer ses objectifs et ses engagements. En s'inspirant des documents établis par le Secrétariat, la réunion devrait infléchir d'urgence les politiques afin de s'attaquer à la détérioration croissante de l'environnement de la région et de renforcer la capacité des pays africains à défendre leurs intérêts au cours des négociations internationales sur l'environnement notamment dans des domaines nouveaux et complexes tels que la diversité biologique et les changements climatiques.
5. Dans sa déclaration liminaire, M. Bakary Kante, Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a, au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer exprimé sa gratitude au Gouvernement fédéral et au peuple nigériens pour avoir accueilli la huitième session de la CMAE. Il a fait observer que la présence de représentants du secteur privé symbolisait le processus entamé au Sommet de la Terre en 1992 à savoir l'intégration des préoccupations politiques, économiques, sociales et écologiques dans la recherche d'un développement durable. Tout en relevant que la CMAE avait accompli une oeuvre notable, il a toutefois déploré le fait que celle-ci n'avait pas encore exploité pleinement les possibilités en tant qu'organisme régional pour l'environnement capable de jouer un rôle de guide, de pivot et de coordonnateur.
6. M. Bakary Kante a fait remarquer que l'exploitation excessive et la dégradation des forêts, des sols, de la faune et de la flore, des ressources en eau douce et autres ressources naturelles constituent une véritable menace aux perspectives de développement de la région en maintenant la pauvreté, ce qui à son tour favorise la dégradation de l'environnement, c'est-à-dire la perte de richesse. Le PNUE considère que la CMAE représente une grande source d'inspiration dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de ses programmes

en Afrique. En conclusion, il a souligné qu'il fallait traiter à fond la question relative à la mobilisation des ressources si l'on veut assurer

l'heureuse exécution des programmes, en ajoutant que le PNUE s'engage à coopérer avec la CMAE dans les efforts qu'elle déploie.

La liste des participants est jointe en annexe I au présent rapport.

Point 2 : Questions d'organisation

a) Election du Bureau

7. Parlant au nom du Président sortant, Mme Nadia Makram-Ebeid, l'expert égyptien M. Abdel Gelil a déclaré qu'une application de la décision prise lors de la réunion du Bureau de la CMAE tenue en janvier 2000 au Caire, indiquée que le Bureau devrait désormais comprendre un Président, trois Vice-présidents et un Rapporteur élus au niveau des cinq sous-régions à savoir l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest. Les pays suivants ont été élus pour siéger au bureau de la CMAE pour la période 2000-2001 :

BUREAU	SOUS-REGION	PAYS
Président	Afrique de l'Ouest	Nigéria
Vice-Président	Afrique australe	Afrique du Sud
Vice-Président	Afrique du Nord	Maroc
Vice-Président	Afrique de l'Est	Ouganda
Rapporteur	Afrique centrale	Cameroun

b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

8. Sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, les experts ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Séance d'ouverture

- a) Allocution du Ministre de l'environnement, Ministère Fédéral de l'environnement de la République Fédérale du Nigéria
- b) Allocution de M. Bakary Kante, Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement

2. Questions d'organisation

- a) Election du Bureau
- b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

3. Rôle de la CMAE pour assurer un avenir durable de l'Afrique

- a) Exposés :
 - i) Secrétariats des Conventions

ii) Institut du droit de l'environnement

- iii) Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)
 - iv) Fonds pour la protection de l'environnement
 - b) Proposition pour une réforme des politiques et des institutions
 - c) Proposition pour un programme à moyen terme (2000-2004)
 - d) Mesures proposées.
- 4. Examen de l'Accord d'Abuja sur la CMAE
 - 5. Examen et adoption du rapport de la réunion
 - 6. Séance de clôture.

9. Il a été convenu d'examiner tous les points de l'ordre du jour en séance plénière.

Point 3 : Rôle de la CMAE pour assurer un avenir durable de l'Afrique

a) Brefs exposés par les représentants des Secrétariats des Conventions et d'autres institutions

10. Un représentant du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a fait un exposé sur la façon dont les pays africains pourraient renforcer leur participation aux activités organisées dans le cadre de la Convention et de son Protocole sur la biosécurité. Les pays africains, ont intérêt à devenir Parties au Protocole pour au moins trois raisons. Tout d'abord cette adhésion leur permettrait d'imposer, sans recourir à des sanctions commerciales, des restrictions sur l'importation d'organismes vivants modifiés par la biotechnologie moderne en tenant compte des risques éventuels ou de considérations socio-économiques. Deuxièmement, il contient des dispositions pour l'assistance et l'accès à la technologie et au savoir faire. Troisièmement, il prévoit une coopération internationale dans les cas d'urgence.

11. Les activités prévues au titre de la Convention dans les domaines de la biodiversité et côtière des eaux intérieures et des forêts revêtent une importance particulière pour l'Afrique, et la CMAE devrait les intégrer dans son programme à moyen terme. A cet égard, il convient de rappeler que le financement pourrait être mobilisé au niveau du Fonds pour la protection de l'environnement pour des projets ayant trait à la biodiversité.

12. Dans le cadre d'une innovation majeure, la Conférence des Parties à la Convention a adopté une approche écosystémique qui est au premier chef, le cadre de la mise en oeuvre et il importe que la CMAE la reflète dans son programme une autre démarche que les pays africains devraient adopter était de tenir des réunions régionales et sous-régionales et des ateliers en vue de préparer leur participation aux réunions organisées dans le cadre de la Convention et de renforcer leur capacité de négociation, de financement des projets, d'examen des

législations, etc.

13. Un représentant du Secrétariat de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification a indiqué que le phénomène de la désertification ne concerne pas uniquement les pays qui sont touchés dans la mesure où il s'agit d'un problème de développement durable axé sur la pauvreté et le bien-être humain et qui, de ce fait a des ramifications à l'échelle mondiale. En réaction à ce fléau, la Convention qui a été ratifiée par 163 pays, constitue un accomplissement notable car elle offre les moyens de réduire la vulnérabilité des populations affectées. Elle associe l'engagement des pays touchés à établir et mettre en oeuvre des programmes d'action visant à combattre la désertification, à l'obligation des pays développés à soutenir leurs efforts. Les domaines spécifiques dans lesquels l'Afrique a enregistré des progrès importants sont ceux concernant l'élaboration des programmes d'action nationaux, l'établissement de correspondants nationaux, la mise en place de cadres au niveau sous-régional pour traiter des questions transfrontalières ainsi que la conclusion d'un programme d'action régional pour traiter des questions à l'échelle du continent en vertu duquel une unité de coordination régionale était déjà opérationnelle. Enfin, il a souligné la nécessité pour la CMAE d'appuyer la création de synergies entre les trois "Conventions de la génération de Rio" et souligne que la prochaine Conférence des Parties se tiendra en septembre-octobre 2000 en Australie.

14. Un représentant de l'Institut de droit de l'environnement a dit que l'Afrique en développement devait se faire entendre sur les nouvelles normes environnementales relatives à la participation du public, l'accès à l'information et à la justice.

15. Ces principes de procédure ont débuté avec des déclarations générales et ont récemment été incorporés à la Déclaration de Rio, Agenda 21, la Convention sur la diversité biologique et à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification. La Convention d'Aarhus (élaborée sous l'égide de la Commission des Nations Unies pour l'Europe) et la Stratégie inter-américaine sur la participation du public (élaborée sous l'égide de l'Organisation des Etats américains ont prévu des dispositions permettant l'accès à l'information, à la participation et à la justice.

16. L'orateur a ajouté que, pendant que ces normes étaient en cours d'élaboration, l'Afrique avait l'occasion de mettre en exergue ses expériences pour le reste du monde et de veiller à ce que ces normes naissantes tiennent compte des pays africains et soient applicables à l'Afrique.

17. Les pays africains pourraient parler d'une seule voix en incorporant des principes de partenariat dans leurs législations et institutions nationales; en accédant à une convention existant en matière de bonne gestion de l'environnement; en élaborant des déclarations ou des conventions sous-régionales ou en participant à l'élaboration d'une convention mondiale. En outre, des conventions comme la Convention africaine sur la protection de la nature et des ressources naturelles pourrait faire l'objet d'une révision à l'effet d'y inclure les principes de bonne gestion de l'environnement en adoptant par exemple un protocole en la matière. En fin de compte, une combinaison de ces activités pourrait jouer un rôle important dans la protection de l'environnement.

18. Un représentant du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a mis en relief les questions qui pourraient être d'un grand intérêt pour l'Afrique à la prochaine sixième Conférence des Parties - la nécessité de concevoir un Mécanisme de développement non polluant dont les pays africains pourraient tirer le maximum d'avantages, un processus clairement défini pour le transfert de technologies saines pour l'environnement; la participation active aux programmes internationaux et régionaux d'observations climatologiques et le développement des capacités nationales et régionales pour mieux comprendre les questions relatives à la climatologie, préparer des communications nationales, incorporer dans les plans de développement les questions liées aux changements climatiques et participer pleinement aux projets du Mécanisme de développement non polluant ainsi qu'aux programmes d'observations climatologiques.

19. Il importe d'assurer le succès de la Conférence des Parties si l'on tient à atteindre les objectifs fixés par le Protocole de Kyoto, à poursuivre la coopération internationale pour faire face aux changements climatologiques et à encourager les pays développés à prendre promptement des mesures afin de progresser vers les objectifs du Protocole de Kyoto.

20. En décrivant le rôle, un représentant du Fonds pour la protection de l'environnement mondial (FEM) a décrit le rôle de partenariat que joue le FEM entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE et la Banque mondiale dans la fourniture de subventions supplémentaires et des financements assortis de conditions de faveur pour couvrir les coûts supplémentaires des activités menées en vue de la diversité biologique, des changements climatiques, des eaux internationales, de préservation de la couche d'ozone et dans certains cas de la dégradation des sols. Les activités du FEM se subdivisent en programmes opérationnels, en activités d'appui et en mesures, et en mesures réactives à court terme. Le représentant a énuméré les divers projets PNUE/FEM s'inscrivant dans le cadre des programmes opérationnels relatifs à la biodiversité, aux changements climatiques, aux eaux internationales et ainsi que ceux relevant des activités d'appui en Afrique. Une initiative pour l'Afrique dans le domaine des ressources en eaux et en terres est également en cours. Le PNUE et le FEM se sont pleinement engagés à apporter un soutien accru à l'Afrique, l'une des cinq priorités du PNUE, tandis que la réactivation de la CMAE d'apporter une contribution notable au développement durable de l'Afrique.

21. Une représentante de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a fait remarquer que son organisation a suivi avec intérêt les importantes initiatives prises par le PNUE pour renforcer le rôle du PNUE dans le traitement des problèmes actuels et naissants que pose l'environnement. La CEA a reconnu que ces problèmes étaient multidimensionnels et complexes. Notant la rapide détérioration de la base des ressources naturelles et de l'intégrité écologique de l'Afrique, la représentante a souligné que le problème le plus urgent était la forte dégradation du couvert végétal.

22. La dégradation des terres et des sols menacent les moyens d'existence de millions de personnes et la sécurité alimentaire future avec de graves incidences sur les ressources hydrauliques et la préservation de la biodiversité. Il s'avère, en conséquence, urgent de définir les moyens de combattre dégradation des sols et d'y remédier. Face à cette menace imminente à la sécurité alimentaire et au développement durable, la CEA a créé la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable avec pour mission d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable des Etats membres de la CEA. Cet objectif serait atteint

grâce à la planification et à la mise en oeuvre d'un programme visant à sensibiliser les décideurs sur l'urgente nécessité de prendre en compte les questions liées à l'alimentation, la population et l'environnement dans la planification du développement.

23. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a noté que son organisation et le PNUE ont collaboré sur une longue période dans plusieurs domaines tels que la gestion des ressources forestières, le déboisement et la dégradation des terres. Le Groupe de travail inter-agences sur les forêts a été créé dans le cadre de cette collaboration.

24. Le mécanisme de coopération en Afrique comporte la Commission africaine des forêts et de la faune, la plus instance forestière en Afrique qui participe actuellement au renforcement de la collaboration avec les organisations sous-régionales oeuvrant dans le domaine des forêts et les secteurs connexes tels que l'Organisation africaine du bois et le Comité inter-Etats permanent de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). En outre, le Groupe de travail sur la gestion de la faune et des zones protégées a prévu de mettre en place un réseau qui viendrait s'ajouter aux réseaux de recherche forestières et des ressources génétiques forestières mis en place avec l'aide de la FAO.

25. Une représentante du Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a précisé les fonctions de la nouvelle Division de l'OMS, d'un environnement sain dans un développement durable. Elle a fait remarquer que la création de la Division est fondé sur le principe selon lequel l'amélioration de l'environnement physique, économique et social pourrait améliorer notablement la santé. Cette Division a pour tâche de développer et de promouvoir en Afrique les activités visant à permettre aux pays d'identifier et de lutter contre les facteurs environnementaux ayant des effets nocifs sur la santé humaine.

26. L'une des principales fonctions de la Division consiste à aider les Etats à améliorer l'organisation et la gestion des services nationaux de santé environnementale et à placer la santé dans la perspective du développement durable. Une autre de ses fonctions est de tracer un cadre pour la collecte et l'analyse de données, la planification à long terme du développement du secteur de la santé et de la diffusion d'informations stratégiques susceptibles d'influer sur l'amélioration de l'état sanitaire de la population de la région.

27. Un représentant de la Ligue arabe a souligné que dix membres du Conseil des Ministres arabes chargés de l'environnement (CAMRE) sont également membres de la CMAE et ont connu les mêmes problèmes environnementaux tels que la dégradation et la pollution des terres. Le Conseil se réjouit à la perspective de coopérer et d'assurer une coordination avec la CMAE notamment pour les préparatifs avant la tenue du deuxième sommet de la Terre. La CMAE a prévu en février 2001 une session spéciale pour l'établissement d'une note d'information à l'intention du sommet.

b) Proposition de réformes politiques et institutionnelles et propositions pour un programme à moyen terme (2000-2004)

28. Un représentant du Secrétariat a présenté un document informel intitulé "proposition de réforme politiques et institutionnelles" ; le document qui porte sur quatre ans (2000-2004) a été établi comme suit aux recommandations formulées par le Bureau de la CMAE en janvier 2000 au Caire. Il a pour objet de préparer l'Afrique à faire face aux défis que pose surtout l'environnement. Il aborde des questions fondamentales et des sujets de préoccupations majeures, des propositions de réformes politiques, sur quoi elles s'appuient, les éléments clés des réformes organisationnelles et institutionnelles, la mobilisation des ressources et le nouvel organigramme de la CMAE qui figurent dans la Conférence, le Bureau, le Comité, le Secrétariat et le Comité technique inter-institutions.

29. Un autre document intitulé "Propositions pour un programme à moyen terme (2000-2004) a été présenté par un représentant du Secrétariat.

30. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre d'experts ont estimé que compte tenu de l'importance qu'il revêt pour l'avenir de la CMAE, ce document aurait dû inclure un programme et un budget pour appuyer les activités devant être entreprises. En réponse à cette remarque, un représentant du Secrétariat a déclaré qu'un programme et un budget seraient établis dès l'approbation du document par les experts. De l'avis d'autres experts, le document n'a abordé que trop peu de sujets de préoccupations alors qu'il aurait dû couvrir par exemple l'agriculture, le tourisme et la diversité biologique qui sont très importants pour les économies africaines. Il a été expliqué que la justification du document était de centrer la réflexion sur un certain nombre de questions fondamentales ayant trait à l'environnement. Il n'envisageait donc pas de traiter tous les menaces et de toutes les mesures concevables en matière d'environnement alors qu'il porte sur une période relativement brève.

31. Quelques experts ont estimé que le document aurait dû mettre particulièrement l'accent sur le transfert de technologie mais un représentant du Secrétariat a tenu à souligner qu'une place de choix a été réservée à l'acquisition de techniques de négociation. En réponse à un expert qui estimait que le document accorde trop d'importance aux changements climatiques au détriment des autres questions environnementales telles que la biodiversité biologique, le représentant du Secrétariat a fait observer que les changements climatiques représentent actuellement la question environnementale la plus critique en Afrique puisqu'elle affecte tous les autres domaines dont l'agriculture et la biodiversité biologique. Un expert a souscrit à cette remarque en faisant remarquer que certains pays africains souffrent déjà des conséquences de ces changements climatiques.

32. Un expert a estimé qu'il conviendrait de faire connaître aux pays les moyens d'utiliser au maximum les mécanismes actuels de financement afin qu'ils puissent financer tous leurs programmes à moyen terme. Un autre expert a fait observer que le financement ne constitue probablement pas le problème majeur pour les pays africains; beaucoup de pays n'ont pas été en mesure d'appliquer leurs programmes environnementaux en raison de l'insécurité provoquée par des conflits internes et externes. Un représentant du Secrétariat a assuré les experts que le PNUE a pris l'engagement de se saisir la question relative à la sécurité.

33. Se référant aux dispositions visant à définir la position des pays africains au Sommet de la Terre en 2002, un expert a suggéré que la CMAE recommande, si les ressources le permettent, qu'un inventaire soit effectué avant de procéder à l'établissement du document à soumettre à la session spéciale de l'Assemblée générale. En réponse, un représentant du Secrétariat a noté que le PNUE, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et l'Organisation de l'unité africaine avaient déjà préconisé une stratégie aux termes de laquelle les organisations de chacune des sous-régions se réuniraient pour élaborer un document d'évaluation. A l'issue de ces rencontres à l'échelle sous-régionale or, qu'une Conférence régionale serait organisée pour faire la synthèse de ces documents d'évaluation.

34. S'agissant de l'accès à l'information, il a été recommandé que les pays développés aident les pays africains à mettre en face des réseaux d'information et à y avoir accès.

35. Un certain nombre d'experts ont jugé préoccupant le fait que les indicateurs servant à évaluer les progrès réalisés soient inadéquats. A ce propos, un représentant du Secrétariat a reconnu que les indicateurs n'étaient pas complets mais que le PNUE espérait présenter une vue d'ensemble complète de l'environnement en Afrique dans un délai de quatre ans.

36. S'agissant des relations entre les organisations sous-régionales et le comité intersessions, un représentant du Secrétariat a expliqué dans les organisations sous-régionales seront représentées au sein du comité technique qui sera en liaison avec le comité. Le comité sera composé de 10 pays, à savoir les cinq pays membres élus au Bureau et cinq autres pays un de chaque sous-région. Il existe donc une relation bien évidente entre le comité et les organismes sous-régionaux.

37. Certains experts ont exprimé leur préoccupation face à la pollution atmosphérique notable qui sévit dans les villes et agglomérations de certains pays africains du fait de l'abandon de voitures d'occasion. Ces pays sont confrontés à un dilemme car toute interdiction d'importer des voitures d'occasion compromettrait la mobilité de leurs populations. C'est la raison pour laquelle ils continuent d'autoriser l'importation de ces véhicules même s'ils sont bien conscients de la menace qu'ils font peser sur l'environnement.

38. Un expert a déclaré que le document sur "les propositions pour un programme à moyen terme" devrait être plus succinct en écoutant la partie historique et en supprimant les incohérences. Le volet du programme relatif aux ressources hydrauliques devrait contenir une disposition précisant que seuls les aspects environnementaux de la gestion de ces ressources seraient traités sous cette rubrique. Au nombre des instruments de la section "information sur l'environnement", il conviendrait d'ajouter l'évaluation, l'alerte rapide et la sécurité de l'environnement ainsi qu'une référence à la Commission sur le développement durable, alors qu'il faudrait inclure deux autres types d'action : travaux pour suivre constamment les changements dans l'environnement afin de lancer les signaux de l'alerte rapide et pour mettre au point des mesures et des instruments appropriés pour la gestion des catastrophes environnementales.

39. L'élément du programme sur la gestion des terres et la lutte contre la désertification en Afrique doit être modifié de manière à prendre en compte la situation actuelle et les défis que pose la dégradation des terres en général, les défis liés à la désertification et à l'érosion hydraulique ainsi qu'à la gestion des inondations et de la zone côtière. Enfin, la Convention sur le commerce international des espèces, de la faune et de la flore menacées d'extinction doit être mentionnée en vue des "instruments" dans le domaine du commerce et de l'environnement.

40. Les experts ont reconnu que les effets négatifs des changements climatiques menacent gravement le développement des pays africains; ce qui fait que l'Afrique doit nécessairement jouer un rôle clé et actif à la prochaine sixième Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques. Les pays africains qui sont Parties à la Convention ont été instamment priés de prendre les mesures nécessaires pour ratifier le Protocole de Kyoto ou y adhérer. La ratification par les Parties à l'annexe I qui étaient responsables des plus grandes émissions passées et présentes de gaz à effet de serre était encore plus importante pour que soit facilitée la prompte entrée en vigueur du Protocole.

41. Il a été également recommandé d'arrêter des positions communes en ce qui concerne la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires, le développement des mécanismes convenus y compris le Mécanisme de développement non polluant, les activités mises en oeuvre conjointement, le transfert de la technologie et la création de capacités.

42. Le PNUE a été invité à aider les pays africains à convoquer une réunion régionale d'experts scientifiques, techniques et juridiques et des décideurs pour élaborer des documents d'information sur les questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des Parties.

43. Les institutions financières internationales, la Banque africaine de développement et les pays donateurs ont été invités à soutenir les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour la création de capacités afin de faire face aux effets néfastes des changements climatiques.

43. Faisant suite à la présentation concernant la Convention sur la diversité biologique, il a été souligné que la biodiversité était une question multisectoriel, l'article 14 de la Convention doit être mentionné dans l'élément 1 du Programme de l'annexe I des "propositions pour des réformes politiques et institutionnelles alors que les décisions de la Conférence des Parties doivent être ciblées au titre des "instruments" et que la nécessité d'incorporer l'évaluation des impacts du développement socio-économique sur la biodiversité doit figurer parmi les "Actions". Il a été également proposé que dans l'élément du programme sur "la gestion des terres et la lutte contre la désertification en Afrique" les défis comprennent l'application de l'approche écosystémique ainsi que les capacités institutionnelles et humaines pour la mise en oeuvre du programme de travail au titre de la Convention. La participation de la CMAE à la mise en oeuvre de cette partie du programme qui porte sur le savoir traditionnel a également été proposée. Une référence au processus poursuivi par le Forum intergouvernemental sur les forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts doit être ajoutée sous le titre "Instruments" dans l'élément de programme sur la "gestion de la diversité biologique.

45. A l'issue de l'examen de ce point, le Groupe d'experts a adopté les propositions des réformes politiques et institutionnelles et le programme à moyen terme tels qu'ils ont été proposés par le Secrétariat et modifiés au cours des discussions.

c) Mesures proposées

46. Un représentant du Secrétariat a présenté un document informel intitulé "Mesures proposées". On trouvera à l'annexe II au présent rapport les conclusions de l'examen de ce document par le Groupe d'experts qui comprennent les décisions proposées aux ministres aux fins d'adoption.

Election des membres du Comité intersession

47. Comme suite à sa décision d'adopter de nouveaux arrangements institutionnels pour la CMAE, notamment la création d'un comité, le Groupe d'experts a élu les membres du Comité intersessions pour la période 2000-2001.

48. Les résultats de l'élection sont les suivants :

Afrique centrale	Congo
Afrique de l'Est	République-Unie de Tanzanie
Afrique du Nord	Tunisie
Afrique australe	Malawi
Afrique de l'Ouest	Ghana

Examen d'un projet de déclaration ministérielle

49. Un comité restreint de rédaction, composé de représentants des pays élus au Comité intersessions a été chargé d'élaborer une déclaration ministérielle qui sera présentée à la session ministérielle. Le projet de déclaration a été présenté au Groupe d'experts par le coordinateur du comité de rédaction et subséquemment modifié par divers experts. Le projet de déclaration figure en annexe III au présent rapport tel qu'il a été approuvé par le Groupe d'experts.

Examen et adoption du rapport de la réunion

50. Le Groupe d'experts a examiné le projet de rapport établi par le Secrétariat (UNEP/AMCEN/8/L.1) et l'a adopté le 4 avril 2000 après y avoir apporté divers amendements.

Clôture de la réunion

51. Le Président du Groupe d'experts a déclaré la réunion close le 4 avril 2000 à 22 h 10.

Annexe I

PROJET DE DECLARATION D'ABUJA SUR LA CMAE 2000-05-31

Nous, Ministres chargés de l'environnement dans nos pays respectifs, réunis à Abuja à l'occasion de la huitième session de la session de la CMAE, les 5 et 6 avril 2000.

Prenant acte des rapports récents sur l'état de l'environnement, tels que le rapport sur les « perspectives de l'environnement mondial » établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), sur l'aggravation de la situation de l'environnement sur notre continent et l'apparition de phénomènes nouveaux liés à l'environnement,

Préoccupés par le fait que l'Afrique est le seul continent où l'on s'attend à une aggravation de la pauvreté au cours du XXI^e siècle,

Préoccupés également par l'accroissement en nombre des situations d'urgence et des crises en Afrique liés aux changements environnementaux intervenant dans le monde entier, avec des effets néfastes sur le plan social, culturel et économique,

Rappelant les efforts déployés depuis la création de la CMAE en 1985,

Reconnaissant le rôle joué par les organes régionaux, sous-régionaux et nationaux dans le cadre de la promotion d'un développement durable en Afrique,

Convaincus que la réussite des efforts en faveur d'un développement durable sera fonction de la mise en oeuvre de politiques viables, animées par un leadership éclairé, de la participation des populations, de la disponibilité d'informations fiables servant de fondement à la prise de décisions au niveau national.

DECLARONS NOUS ENGAGER :

A assurer la mise en oeuvre des nouvelles politiques et des nouveaux programmes de la CMAE,

A favoriser la révision périodique des mesures destinées à nous permettre de relever les défis environnementaux, notamment les situations nouvelles et les problèmes émergents,

A renforcer nos capacités afin de faire face aux sujets majeurs de préoccupation dans le domaine de l'environnement,

A établir un partenariat stratégique avec les secteurs public et privé, la société civile, les organisations non gouvernementales et la communauté internationale, dans le cadre de la préparation et la mise en oeuvre des politiques et des programmes de la CMAE,

A coordonner la mise en oeuvre de traités relatifs à l'environnement, conformément aux priorités de notre continent sur le plan de l'environnement et du développement,

A favoriser la préparation adéquate et la participation effective aux initiatives mondiales sur l'environnement afin de faire entendre la voix de l'Afrique, sur l'environnement mondial prévu à Malmö, en Suède,

A coopérer avec les organes régionaux et sous-régionaux compétents pour la recherche d'une position africaine commune pour le Sommet de la terre prévu en 2002 et la mise en oeuvre de ses recommandations,

A appuyer le Secrétariat de la CMAE dans ses efforts de mobilisation des ressources financières destinées à la mise en oeuvre effective des programmes de la CMAE,

Nous engageons également à assurer la mise en oeuvre des décisions adoptées par la huitième session de la CMAE.

Abuja, Nigéria
6 avril 2000

Annexe II

Rôle de la CMAE dans le développement futur de l'Afrique

DECISIONS ADOPTEES

1. Préambule

Nous, ministres africains de l'environnement réunis à Abuja (Nigéria), sous les auspices de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE),

Rappelant les résolutions adoptées par la Conférence ministérielle à sa session de décembre 1985 et lors de sessions ultérieures,

Conscients de l'évolution de la perception de l'environnement, sur le plan régional et mondial, et du recentrage des priorités depuis l'institutionnalisation de la CMAE,

Considérant les nombreuses initiatives prises par les pays africains pour faire face à l'évolution de l'environnement,

Conscients qu'une relance de la croissance est la priorité absolue dans tous nos pays, mais que pour réaliser un développement économique durable il faut nécessairement réduire la pauvreté et protéger la base des ressources nécessaire à notre développement futur, et reconnaissant en outre la nécessité impérieuse d'améliorer la santé, les revenus et les conditions de vie de la majorité de nos populations afin de garantir la stabilité politique et sociale requise pour assurer un développement économique durable et préserver l'environnement,

Préoccupés par le nombre croissant des situations d'urgence et des crises qui sévissent dans nos pays en raison de l'impact négatif des changements qui s'opèrent au niveau de l'environnement mondial, ces catastrophes résultant dans une large mesure de facteurs exogènes mais leur impact sur notre région ne cessant d'augmenter en gravité, en fréquence et en ampleur,

Conscients en outre des relations étroites entre la performance économique et l'état de l'environnement, et appréciant l'existence de groupements économiques sous-régionaux et régionaux, particulièrement le Traité établissant la Communauté économique africaine,

Convaincus que tout développement digne de ce nom doit être durable,

2. DécisionsDécision 1 : Priorités du Programme

Ayant examiné les propositions de réforme politique et institutionnelle, ainsi que le programme à moyen terme pour la période 2000-2004, et ayant noté avec satisfaction les progrès réalisés dans l'application des décisions prises à la septième session, malgré les ressources financières très modestes à notre disposition,

Reconnaissant le rôle important que seront appelés à jouer les nouveaux organes de la CMAE - Bureau, Comité intersessions et Comité technique interinstitutions - dans la mise en oeuvre du Programme à moyen terme,

Décidons :

- a) D'adopter :
 - i) Les propositions de réforme politique et institutionnelle,
 - ii) Le projet de Programme à moyen terme.
- b) De demander au Comité technique interinstitutions de se réunir et de préparer un budget-programme biennal à soumettre au Comité intersessions;
- c) De prier instamment les Etats membres de la CMAE d'intégrer dans leurs programmes nationaux les mesures prévues dans le Programme à moyen terme;
- d) De prier instamment les organisations régionales et sous-régionales africaines d'intégrer dans leurs programmes régionaux et sous-régionaux les mesures prévues dans le Programme à moyen terme;
- e) D'inviter le Directeur exécutif du PNUE à veiller à ce que les mesures prévues dans le Programme à moyen terme soient intégrées dans les programmes et activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Décision 2 : Négociations mondiales sur l'environnement

Considérant l'importance des négociations globales et du dialogue international sur l'environnement, et, partant, la nécessité pour l'Afrique en tant que région de faire valoir son point de vue sur l'environnement dans ces négociations et ce dialogue,

Conscients des capacités de négociation limitées du continent africain ainsi que des difficultés rencontrées par les représentants de la région dans les négociations mondiales touchant l'environnement,

Reconnaissant en outre la gravité et l'ampleur de la dégradation des sols dans la région par suite de la désertification,

Conscients également de l'appauvrissement de la diversité biologique, et des effets négatifs des changements climatiques, qui compromettent sérieusement le développement des pays africains, et qu'il s'avère donc nécessaire pour l'Afrique de jouer un rôle actif à la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévue en novembre 2000,

Décidons :

- a) D'exprimer notre gratitude au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour avoir organisé, dans le cadre de la CMAE, diverses consultations sur des questions précises avant la tenue des négociations mondiales sur l'environnement et de prier le PNUE de continuer d'apporter son soutien à ces consultations;
- b) D'élaborer des positions et perspectives communes dans le cadre des travaux relatifs aux accords et conventions internationaux, ainsi que dans le cadre du dialogue mondial sur l'environnement;
- c) De demander au Président de la CMAE de coordonner les positions du Groupe africain au niveau de l'ensemble des négociations environnementales;
- d) D'exhorter toutes les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et les Parties de l'annexe I en particulier, qui sont responsables de la plus grande part des émissions de gaz à effet de serre, à ratifier le Protocole de Kyoto pour faciliter son entrée en vigueur rapidement;
- e) D'inviter les institutions financières internationales, la Banque africaine de développement et les pays donateurs, à aider les pays africains à développer leurs capacités pour améliorer la mise en oeuvre effective des Conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification;
- f) D'oeuvrer à la formulation de positions communes concernant l'application de la Convention sur les changements climatiques et du Plan d'action de Buenos Aires, la mise en place de mécanismes tels que le Mécanisme pour un développement propre, les activités exécutées conjointement, les transferts de technologie et le développement des capacités;
- g) De demander au PNUE d'aider les pays africains en convoquant une réunion régionale d'experts scientifiques, techniques, politiques et juridiques en vue de définir des positions communes sur les principaux points de l'ordre du jour des prochaines réunions des Conventions sur la diversité biologique, la désertification et les changements climatiques.

Décision 3 : Constitution de partenariats stratégiques

Reconnaissant le rôle important que peuvent jouer les partenaires du développement, particulièrement le système des Nations Unies, la société civile, les organisations non gouvernementales, les groupes de femmes, les organisations communautaires, le secteur privé et les donateurs internationaux dans la mise en oeuvre du Programme à moyen terme,

Reconnaissant également la nécessité de maintenir les cinq sous-régions géographiques (Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique centrale) et le rôle important que les organisations régionales et sous-régionales africaines peuvent jouer dans la mise en oeuvre du Programme à moyen terme,

Reconnaissant en outre le rôle important que peuvent jouer les ministres sectoriels pour appliquer les décisions de la Conférence à l'échelon national,

Décidons :

- a) De constituer des partenariats, dans le cadre de consultations et de programmations conjointes avec le système des Nations Unies, la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les groupes de femmes, les organisations communautaires, le secteur privé, les pays donateurs et les organisations donatrices multilatérales;
- b) D'organiser des consultations avec les chefs des organisations régionales et sous-régionales africaines, en vue de s'assurer que les priorités de la CMAE sont prises en considération dans leurs programmes;
- c) De développer des partenariats avec les principales conférences ministérielles africaines pour améliorer la compréhension des enjeux et des priorités de la CMAE et assurer leur prise en compte dans les plans nationaux de développement.

Décision 4 : Questions nouvelles et émergentes en matière d'environnement

Reconnaissant les implications pour la région Afrique du prochain Sommet « Planète Terre » (2002),

Reconnaissant également l'importance du Forum ministériel mondial sur l'environnement qui se tiendra à Malmö, en Suède,

Conscients des effets négatifs sérieux des catastrophes naturelles dont le nombre est en augmentation dans la région,

Conscient également des effets graves et sérieux des troubles civils sur l'environnement ainsi que des problèmes posés par les réfugiés,

Décidons :

- a) De louer le PNUE d'avoir pris les mesures nécessaires pour convoquer le Forum ministériel mondial sur l'environnement, qui réunira à Malmö (Suède) du 29 au 31 mai 2000 les ministres de l'environnement de tous les pays du monde, et de féliciter aussi le Gouvernement suédois d'avoir accepté d'accueillir le Forum, considérant que puisque les questions qui seront examinées à ce Forum sont d'une importance cruciale pour l'Afrique, il importe que

l'Afrique soit fortement représentée, afin que son point de vue soit pris en compte lors des débats sur les questions à l'ordre du jour;

- b) De travailler de concert avec l'OUA, la CEA, la BAD et le PNUE pour entreprendre les préparatifs nécessaires à l'élaboration en l'en 2001 d'une Position commune africaine, qui sera soumise au deuxième Sommet « Planète Terre » (2002);
- c) De mettre en place un mécanisme dans le cadre de la CMAE qui permettra d'évaluer globalement l'impact des catastrophes naturelles et des troubles civils sur l'environnement, ainsi que l'étude des mesures de remise en état nécessaires;

Décision 5 : Ressources financières

Reconnaissant qu'il importe de disposer en permanence de ressources financières prévisibles pour appliquer les décisions de la Conférence ainsi que le Programme à moyen terme,

Reconnaissant également qu'il faut que des contributions soient versées au Fonds d'affectation spéciale de la CMAE,

Reconnaissant aussi qu'il faut envisager d'autres formes d'assistance financière,

Exprimant notre gratitude aux Gouvernements de l'Afrique du Sud, du Bénin, du Burkina Faso, de l'Egypte, du Ghana, de l'île Maurice, des Seychelles, et du Zimbabwe, qui ont versé globalement 835 700 dollars, lors de ces quatre dernières années, au Fonds d'affectation spéciale de la CMAE créé en 1985,

Remerciant spécialement le Gouvernement égyptien d'avoir contribué 689 800 dollars du montant indiqué ci-dessus,

Décidons :

- a) D'exprimer notre reconnaissance au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour avoir, depuis la création de la CMAE en décembre 1985, assuré la prise en charge des services de secrétariat, fourni le personnel nécessaire, et assumé les dépenses au titre des programmes;
- b) D'exhorter nos pays à accroître les contributions qu'ils versent au Fonds d'affectation spéciale de la CMAE, pour que ces contributions atteignent trois millions de dollars d'ici la fin de décembre 2001, sur la base du nouveau barème des contributions accepté lors de cette session, et d'émuler le geste louable des pays susvisés en versant immédiatement des contributions au Fonds d'affectation spéciale;
- c) D'inviter le secrétariat à prendre les mesures nécessaires pour mobiliser des ressources financières additionnelles pour la CMAE sur la base des propositions présentées à la huitième session de la Conférence;

- d) De charger le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'imputer aux Etats membres de la CMAE les dettes relatives à leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale, pour poursuivre l'objectif susvisé, sur la base de la bonne volonté entérinée par les décisions prises au sujet du Fonds d'affectation spéciale de la CMAE au cours de la présente session et aussi sur la base des promesses de contributions faites par les Etats membres durant cette session;
- e) D'inviter le secrétariat à soumettre un rapport sur l'utilisation des intérêts perçus par le Fonds d'affectation spéciale à la neuvième session de la Conférence;
- f) De charger le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'utiliser les intérêts perçus par le Fonds d'affectation spéciale de la CMAE au 31 mars 2000, pour la mise en oeuvre des activités prévues au budget-programme biennal préparé par le Comité technique interinstitutions.

Annexe IIIListe des participants

PAYS

ALGERIE

Mr. Siyoucef Mohammed
 Directeur Général
 Ministère de Travaux Publics,
 de l'Aménagement du Territoire,
 de l'Environnement et de
 l'Urbanisme
 Palais Mustapha Palha
 Bd. De l'Indépendance
 Alger
 Algérie
 Tel: (213 2) 676 360
 Fax: (213 2) 676 339

ANGOLA

Mr. Lucas Marcolino Miranda
 National Director of the Areas for
 Environment Protection
 Ministry of Fisheries and
 Environment
 4th February Avenue, 83
 Atlantic Building
 P.O. Box 193
 Luanda
 Angola
 Tel: (244 2) 315 081
 Fax: (244 2) 310 560

Mr. Joao da Costa Vinten
 Ministry of Fisheries and
 Environment
 Building Atlântico 30
 P.O. Box 83/10566
 Luanda
 Angola
 Tel: (244 2) 311 140
 Fax: (244 2) 310 479
 E-mail: Santos.Vugilio@ebonet.net

BOTSWANA

Mr. Edward Maloiso
 Deputy Executive Secretary
 and Advisor to Minister
 Ministry of Lands and Housing
 Private Bag 0068
 Gaborone
 Botswana
 Tel: (267) 302 050 / 375 550
 Fax: (267) 302 051

BURKINA FASO

Mr. Samuel Yeye
 Secrétariat Permanent du CONAGESE
 Ministère de l'Environnement et de
 l'Eau
 Ouagadougou
 Burkina Faso
 Tel: (226) 313 166
 Fax: (226) 316 491
 E-mail: yeye@fasonet.bf

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Mr. Doungoube Gustave
 Directeur Général de l'Environnement
 Ministère de l'Environnement, des
 Eaux
 Forêts, Chasses et Pêches
 B.P. 830
 Bangui
 Central Africa Republic
 Tel: (236) 619 558 / 503 808
 Fax: (236) 615 741
 E-mail: biodiver@intnet.cf

TCHAD

Mr. Moussa Tchitchaou
 Directeur Général Adjoint
 Ministère de l'Environnement et de
 l'Eau
 B.P. 447
 N'Djamena
 Chad
 Tel: (235) 523 891 / 523 919
 Fax: (235) 523 839

/...

E-mail: dhprs@intnet.td

Tel: (243 12) 330 60

Fax: (243 12)

COMORES

Mr. Said Ali Nasser Eddine
 Legal Adviser
 Ministère de la Production et de
 l'Environnement
 B.P. 41
 Moroni
 Comoros
 Tel: (269) 744 630 / 735 606
 Fax: (269) 744 632 / 735 606
 E-mail: Kassim.fao@snpt.Km

DJIBOUTI

Mr. Dini Abdallah Omar
 Ministry of Environment
 B.P. 1074
 Djibouti
 Tel: (253) 351 559
 Fax: (253) 354 837

EGYPTE

Mr. Ibrahim Abdel Gelil
 CEO, EEAA
 Ministry of Environment
 30 Misr Helwan Road
 Maadi - Cairo
 Egypt
 Tel: (202) 525 6445
 Fax: (202) 525 6454
 E-mail: iagelil@idsc.gov.eg

CONGO

Ms. Marie-Agathe Makelola
 Ministère de l'Industrie Minière et
 de l'Environnement
 B.P. 958
 Brazzaville
 Congo
 Tel: (242) 810 291 / 810 295
 Fax: (242) 812 611 / 810 330

Mr. Sameh Mahmoud El-Souefi
 2nd Secretary
 Ministry of Foreign Affairs
 Cairo
 Egypt
 Tel: (202) 291 8040
 Fax: (202)
 E-mail: elsouefi@hotmail.com

COTE D'IVOIRE

Mr. Agbre Jean
 Director of Cabinet
 Ministry of Construction and
 Environment
 20 BP 650 Abidjan 20
 Cote d'Ivoire
 Tel: (225) 2021 5592
 Fax: (225) 2021 7446
 E-mail: ecodev@aviso.ci

ERYTHREE

Mr. Tekleab Mesghena
 Director General
 Department of Environment
 Minister of Land, Water and
 Environment
 P.O. Box 976
 Asmara
 Eritrea
 Tel: (291 1) 120 311
 Fax: (291 1) 126 095
 E-mail: tekleab@eol.com.er

Dr. N'Guessan M'Gbra
 Ministry of Environment
 20 BP 650 Abidjan 20
 Cote d'Ivoire

Tel: (225) 2021 8235
 Fax: (225) 2021 7446
 E-mail: ecodev@aviso.ci

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Mr. Bokwala Bompolonga Roger
 First Secretary
 Ministry of Foreign Affairs
 Fur Bambona No.40
 Quartier Bisengo
 Commune de Banda
 Kinshasa
 Democratic Republic of Congo

ETHIOPIE

Mr. Emmanuel Malifu
 Environmental Protection Agency
 P.O. Box 30128
 Addis Ababa
 Ethiopia

/...

Tel: (251 1) 186 181
Fax: (251 1) 610 077

GAMBIE

Mr. Momodou Cham
Executive Director
National Environment Agency
5, Fitzgerald Street
Banjul
The Gambia
Tel: (220) 224 178
Fax: (220) 229 701
E-mail: nea@gamtel.gm

GHANA

Mr. Lee T. Ocran
Deputy Minister of Environment,
Science and Technology
P.O. Box M232
Accra
Ghana
Tel: (233 21) 662 533
Fax: (233 21) 666 828
E-mail:harnes@africaonline.com.gh

Mr. Edwin Philip Daniels Barnes
Ministry of Environment,
Science and Technology
P.O. Box M232
Accra
Ghana
Tel: (233 21) 673 336
Fax: (233 21) 666 828
E-mail: arnes@africaonline.com.gh

GUINEE-BISSAU

Dr. Lourenco Antonio Vaz
Adviser to the Minister
Ministry of Natural Resources and
Environment
B.P. 399
Bissau
Guinea-Bissau
Tel: (245) 222 328/29
Fax: (245) 201 168 / 201 171
E-mail: loanva29@hotmail.com

KENYA

Mr. David Njoroge Kinyanjui
Deputy Director
National Environment Secretariat
P.O. Box 67839

Nairobi
Kenya
Tel: (254 2) 248 852
Fax: (254 2) 248 851

LESOTHO

Mr. Kabelo Gilbert Mafura
Director of Environment
Ministry of Environment, Gender and
Youth Affairs
P.O. Box 10993
Maseru
Lesotho
Tel: (266) 311 767
Fax: (266) 310 506
E-mail: Natenv@Lesoff.co.za

LIBERIA

Dr. James S. Kiazolu
Deputy Minister for Agriculture
National Environment Commission of
Liberia
Monrovia
Liberia
Tel: (231) 226 399 / 227 368
Fax: (231) 226 104

Mr. Alfred L. Brownell
Deputy Executive Director for Legal
Affairs
National Environment Commission of
Liberia
c/o Ministry of Agriculture
Monrovia
Liberia
Tel: (231) 226 399 / 227 368
Fax: (231) 226 104

JAMAHIRIYA ARABE LYBIENNE

Mr. Elmehrik Yousef I.
Director General
Environment Public Authority
P.O. Box 83618
Tripoli
Libya
Tel: (218 21) 444 8452
Fax: (218 21) 333 8098
E-mail: EPALibya@Hotmail.com

MADAGASCAR

Mr. Vincent H.L. Fanomezantsoa
Ministry of Environment
B.P. 571 Ampandrianomby
Antananarivo 101
Madagascar
Tel: (267 20) 224 0908
Fax: (267 20) 224 1919
E-mail: minev@ats.mg

MALAWI

Mr. Raphael Peter Kabwaza
Environmental Affairs Dept.
Ministry of Natural Resources and
Environmental Affairs
P/B 394
Lilongwe 3
Malawi
Tel: (265) 781 111
Fax: (265) 783 379
E-mail: Rkabwaza@malawi.net

Mr. Jack Lixon Thabwa
Special Assistant
Ministry of Natural Resources and
Environmental Affairs
P/B 350
Lilongwe 3
Malawi
Tel: (265) 823 164 / 641 623
Fax: (265) 780 260
E-mail: natresource@malawi.net

MALI

Mr. Makan Fily Dabo
Technical Adviser
Ministère de l'Équipement, de
l'Aménagement du Territoire, de
l'Environnement et de l'Urbanisme
Bamako
Mali
Tel: (223) 222 901 / 223 380
Fax: (223) 223 434
E-mail: bouasey@afribone.net.ml

MAROC

Dr. Benyahia Mohamed
Secretariat of State in Charge of
Environment
36, rue Al Abtal, Agdal
Rabat
Morocco
Tel: (212 7) 772 633
Fax: (212 7) 772 662
E-mail: ouardighi@mtd.com.ma

Mr. Mohammed Anouar El Hazziti
Conseiller de Ministre
Ministère de l'Aménagement,
Territoire, de l'Environnement,
de l'Urbanisme et de l'Habitat
Rue Ourzazate, Quartier
Administratif
Rabat
Morocco
Tel: (212 7) 776 3539
Fax: (212 7) 776 3510
E-mail: portugal98@caramail.com

MOZAMBIQUE

Mr. Mauricio Xerinda
Ministerio Para a Coordenacao da
Accao Ambiental
Av. Acordos de Lusaca no.2115
C.P. 2020
Maputo
Mozambique
Tel: (258 1) 465 843/51
Fax: (258 1) 465 849
E-mail: DNGRN@ZEBRA.UEM.MZ

Mrs. Rosa Cesaltina Benedito
Ministerio Para a Coordenacao da
Accao Ambiental
Av. Acordos de Lusaca no.2115
C.P. 2020
Maputo
Mozambique
Tel: (258 1) 465 843/51
Fax: (258 1) 465 849
E-mail: DNGRN@ZEBRA.UEM.MZ

/...

NIGER

Mr. Abdou Hima
Conseiller Principal du Premier
Ministre
Cabinet Premier Ministre
B.P. 893
Niamey
Niger
Tel: (227) 723 573
Fax: (227) 735 859
E-mail: CCA-pm@intnet.ne

Mr. Mahamane L.E.H. Mahamane
Ministère de l'Environnement et de
la Lutte Contre la
Desertification
B.P. 578
Niamey
Niger
Tel: (227) 733 329
Fax: (227) 732 784 / 735 591
E-mail: direnv@intnet.ne

Mr. Saley Hassane
Secrétaire Exécutif du Conseil
National de l'Environnement pour
un Développement Durable (CNEDD)
B.P. 10193
Niamey
Niger
Tel: (227) 722 559
Fax: (227) 722 981
E-mail: direnv@intnet.ne

NIGERIA

Hon. Dr. Hassan Adamu
Federal Minister of Environment
Federal Ministry of Environment
P.M.B. 265, Garki
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 234 6596
Fax: (234 9) 234 6597
E-mail: fepa@hyperia.com

Dr. K.B. Kaisama
Federal Ministry of Environment
New Federal Secretariat
P.M.B. 468
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 234 6596
Fax: (234 9) 234 6597
E-mail: fepa@hyperia.com

Dr. Dawuda Tsalhatu Gowon
Federal Ministry of Environment
Federal Secretariat
P.M.B. 468
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 234 6596
Fax: (234 9) 234 6597

Mr. Umar Abubakar Yabo
Director
Federal Ministry of Environment
P.M.B. 265, Garki
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 234 2808 / 806 982
Fax: (234 9) 234 6597
E-mail: fepa@hyperia.com

Mr. Olefemi Zaccheus Adesiyun
Acting Director of Forestry
Federal Department of Forestry
Federal Ministry of Environment
P.M.B. 135, Area 11, Garki
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 3144 5512
Fax: (234 9) 234 6597
E-mail: fepa@hyperia.com

Prof. Afolabi Oladapo A.
Federal Ministry of Environment
New Federal Secretariat
P.M.B. 468
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 523 4932
Fax: (234 9) 234 6597
E-mail: oladapoafolabi@hotmail.com

Ms. Anne Nkese Ene-Ita
Federal Ministry of Environment
P.M.B. 265, Garki
Abuja

/...

Nigeria
 Tel: (234 9) 234 6596
 Fax: (234 9) 234 6597
 E-mail: fepa@hyperia.com

Mr. Balogun Emmanuel Dele
 Deputy Director
 Research Department
 Central Bank of Nigeria
 Abuja
 Nigeria

Tel: (234 9) 234 6181
 Fax: (234 9) 234 6587

Dr. Francis Ayandele
 Deputy Director
 Abuja Environmental Protection
 Board
 P.M.B. 152
 Abuja
 Nigeria

Tel: (234 9) 234 2485
 Fax: (234 9) 234 3516

Dr. Amba Etim
 Federal Ministry of Environment
 P.M.B. 468
 Abuja
 Nigeria
 Tel: (234 9) 234 2807
 Fax: (234 9) 234 6597
 E-mail: fepa@hyperia.com

Ms. E.B.I. Princess Oladunni
 Deputy Director
 Economic Policy Unit (EPU)
 Research Department
 Central Bank of Nigeria
 Abuja
 Nigeria

Tel: (234 9) 234 6182
 Fax: (234 9) 234 6587

Mrs. Comfort Owolabi
 Federal Ministry of Environment
 P.M.B. 265, Garki
 Abuja
 Nigeria

Tel: (234 9) 234 6596
 Fax: (234 9) 234 6597
 E-mail: fepa@hyperia.com

Mr. Lawrence Chidi Anukam
 Federal Ministry of Environment
 Federal Secretariat Complex
 P.M.B. 468, Garki
 Abuja

Nigeria
 Tel: (234 9) 523 491
 Fax: (234 9) 523 491
 E-mail: okopido@hyperia.com

Mr. Asikpata Felix Oyakhiole
 Chief Planning Officer
 National Planning Commission
 P.M.B. 230, Garki
 Abuja
 Nigeria

Tel: (234 9) 523 7565
 Fax: (234 9) 234 6597
 E-mail: nplcom@cyberspace.net.ng

Mr. Larry Awosika
 Assistant Chief Research Officer
 Nigerian Institute for Oceanography
 and Marine Research
 Lagos
 Nigeria

Tel: (234 1) 261 9517
 Fax: (234 1) 261 9517
 E-mail: niomr@linserve.com.ng

Mr. Obiora Dennis Nwokeabia
 Federal Ministry of Environment
 P.M.B. 135, Garki
 Abuja
 Nigeria

Tel: (234 9) 234 4551/2
 Fax: (234 9) 523 2637

Dr. M. Taiwo Odubela
 Federal Ministry of Environment
 P.M.B. 265, Garki
 Abuja
 Nigeria

Tel: (234 9) 234 2807/8
 Fax: (234 9) 234 6597
 E-mail: fepa@hyperia.com

RWANDA

Mr. Frank Rutabingwa
Head of Policy Division
Ministry of Lands, Resettlement and
Environmental Protection
B.P. 3502
Kigali
Rwanda
Tel: (250) 826 28
Fax: (250) 826 29

SAO TOME-ET-PRINCIPE

Ing. Fernando Lima da Trindade
Director, Directorate of Physical
Planning, Survey and Environment
Avenida 12 de Julho
P.O. Box 67
Sao Tome
Sao Tome and Principe
Tel: (239 12) 229 36 / 228 69
Fax: (239 12) 229 36 / 228 24
E-mail: MIRNA@CSTOME.NET

SENEGAL

Mr. Sylla Ndiaye Cheikh
Deputy Director
Directorate of Environment
B.P. 6557
Dakar
Senegal
Tel: (221) 822 6211
Fax: (221) 822 6212
E-mail: denv@telecomplus.sn

SIERRA LEONE

Mr. Stephen Syril James Jusu
Chief Environment Officer
Ministry of Lands, Housing, Country
Planning and the Environment
Youyi Building
Freetown
Sierra Leone
Tel: (232 22) 240 367
Fax: (232 22) 240 367 / 233 075

AFRIQUE DU SUD

Ms. Rejoice Mabudafhasi
Deputy Minister of Environmental
Affairs and Tourism

Private Bag X9170
Cape Town 8000
South Africa
Tel: (272 1) 462 1777/8
Fax: (272 1) 465 2664
E-mail: dmin-am@ozone.pwv.gov.za

Mr. Andre Share
Assistant Director, Marine and
Coastal Management
Department of Environmental
Affairs and Tourism
Private Bag X2, Roger Bay 8012
Cape Town
South Africa
Tel: (272 1) 402 3035
Fax: (272 1) 418 2582
E-mail: ASHARE@SFRI.WCAPE.GOV.ZA

Ms. Ayanda Mdala
Ministry of Environmental
Affairs and Tourism
Private Bag X9170
Cape Town 8000
South Africa
Tel: (272 21) 462 1777/8
Fax: (272 21) 465 2664
E-mail: dmin-am@ozone.pwv.gov.za

SOUDAN

Dr. Nadir Mohamed Awad
High Council for Environment and
Natural Resources
P.O. Box 10488
Khartoum
Sudan
Tel: (249 11) 784 279
Fax: (249 11) 787 617
E-mail: Nadir-Awad@Yahoo.com

SWAZILAND

Mr. Jameson Vilakati
Director
Ministry of Tourism, Environment and
Communications
P.O. Box 2652
Mbabane
Swaziland
Tel: (268) 404 7893
Fax: (268) 404 1719
E-mail: Sea@Realnet.co.sz

TOGO

Mr. Amegadje Mawuli Komi
 Ministry of Environment
 B.P. 80069
 Lome
 Togo
 Tel: (228) 218 690 / 210 947
 Fax: (228) 210 947
 E-mail: pnae@cafe.tg

TUNISIE

Mr.. Ben Abdallah Skander
 Ministry of Environment and Land
 Use Planning
 Imm. ICF. Centre Urbain Nord
 Tunis
 Tunisia
 Tel: (216 1) 704 000
 Fax: (216 1) 704 340
 E-mail: boc.meat@rdd.tn

Mr. Dimassi Habib
 National Agency for Renewable
 Energies
 3, rue 8000 Montplaisir-002
 Tunis Belvédère
 Tunisia
 Tel: (216 1) 782 419
 Fax: (216 1) 784 624
 E-mail: boc.meat@rdd.tn

OUGANDA

Mr. Stephen A.K. Magezi
 Ministry of Water, Lands and
 Environment
 P.O. Box 9632
 Kampala
 Uganda
 Tel: (256 41) 251 798
 Fax: (256 41) 251 797

REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Mr. Abubakar Rajabu

Permanent Secretary
 Vice-President's Office
 P.O. Box 5380
 Dar-es-Salaam
 Tanzania
 Tel: (255 51) 116 995
 Fax: (255 51) 113 856
 E-mail: makamu@twiga.com

Mr. Eric Mugurusi
 Director of Environment
 Vice-President's Office
 P.O. Box 5380
 Dar-es-Salaam
 Tanzania
 Tel: (255 51) 118 416
 Fax: (255 51) 113 856
 E-mail: vpdoeintafrica.com

ZAMBIE

H.E. Mr. Gibson Nkausu
 Deputy Minister of Environment and
 Natural Resources
 P.O. Box 34011
 Lusaka
 Zambia
 Tel: (260 1) 229 410/13
 Fax: (260 1) 229 420
 E-mail: menr@menr.gov.zm

Mr. Lubinda M. Aongola
 Ministry of Environment and
 Natural Resources
 P.O. Box 34011
 Lusaka
 Zambia
 Tel: (260 1) 229 410/13
 Fax: (260 1) 229 420 / 238 772
 E-mail: aongola@zamnet.zm

/...

ZIMBABWE

Mr. Charles Chipato
Permanent Secretary
Ministry of Mines, Environment and
Tourism
Private Bag 7753 Causeway
Harare
Zimbabwe
Tel: (263 4) 757 881/5
Fax: (263 4) 748 541
E-mail: ozone@gta.gov.zw

Mr. Devious Abel Marongwe
Assistant Secretary
Ministry of Mines, Environment and
Tourism
Private Bag 7753 Causeway
Harare
Zimbabwe
Tel: (263 4) 757 881/5
Fax: (263 4) 748 541
E-mail: ozone@gta.gov.zw

INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT

Mr. Bakary Kante
Director
UNEP Division of Environmental
Policy Development and Law, and
Acting Director, Regional Office
for Africa,
United Nations Environment Programme
P.O. 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (254 2) 623 875
Fax: (254 2) 623 928
E-mail: Bakary.Kante@unep.org

Mr. Cheikh Sow
Deputy Director
Regional Office for Africa
United Nations Environment Programme
P.O. 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (254 2) 624 285
Fax: (254 2) 623 928

E-mail: Cheikh.Sow@unep.org

Mr. James Kamara
Programme Officer
Regional Office for Africa
United Nations Environment Programme
P.O. 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (254 2) 624 288
Fax: (254 2) 623 928
E-mail: James.Kamara@unep.org
Mr. Yinka Adebayo
Programme Officer
Regional Office for Africa
United Nations Environment Programme
P.O. 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (254 2) 624 288
Fax: (254 2) 623 928
E-mail: Yinka.Adebayo@unep.org

Mr. Ahmed Haidara
Programme Officer
Division of Regional Co-operation
and Regionalization
United Nations Environment Programme
P.O. 30552

/...

Nairobi
Kenya
Tel: (254 2) 624 154
Fax: (254 2) 624 270
E-mail: Ahmed.Haidara@unep.org

Mr. Hussein Abby-Farrah
Fund Management Officer
Fund Programme Management Branch
United Nations Environment Programme
P.O. 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (254 2) 623 813
E-mail: Hussein.Abby-Farrah@unep.org

Ms. Anna Tengberg
Programme Officer
Global Environment Facility
Coordinating Office
United Nations Environment Programme
P.O. 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (254 2) 624 147
Fax: (254 2) 623 639
E-mail: Anna.Tengberg@unep.org

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT (PNUD)

Prof. Emmanuel Oladipo
UNDP
11 Oyinkan Abayoma Dr.
Lagos, Nigeria
Tel: (234 1) 269 2141/3
Fax: (234 1) 269 1746
E-mail: emmanuel.oladipo@undp.org

Mr. Nasidi Kabiru
UNDP/Coop-Bank Building
Maitama
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 2109
Fax: (234 9) 413 2110

Dr. Okoro O. O.
UNDP/Coop-Bank Building
Maitama
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 2092
Fax: (234 9) 413 2110

COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS
UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA)

Prof. P.K. Makinwa Adebuseye
Director
Food Security and Sustainable
Development
P.O. Box 3001
Addis Ababa
Ethiopia
E-mail: Makinwa-Adebuseye@un.org

Mr. Laye Ousmane
Food Security and Sustainable
Development
P.O. Box 3001
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: (251 1) 151 5761
Fax: (251 1) 151 4416
E-mail: laye@un.org

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR
LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (UNCHS)

Mr. David Iluve Kithakye
United Nations Centre for Human
Settlements (UNCHS)
Human Settlements Adviser
P.O. Box 30030
Nairobi
Kenya
Tel: (254 2) 623 220
Fax: (254 2) 623 094
E-mail: David.Kithakye@unchs.org

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION
(FAO)

Dr. Hashim A. Shami Gamal
Food and Agriculture Organization of
the United Nations (FAO)
FAO Representative in Nigeria
17, Ontario Crescent, Maitama
District
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 7546/7
Fax: (234 9) 413 7544
E-mail: FAO-NGA.Field@FAO.org

/...

Mr. Pape Djiby Kone
Senior Forestry Officer
FAO Regional Office for Africa
Accra
Ghana

Tel: (233 21) 7010 930
Fax: (233 21) 668 427
E-mail: Pape.Kone@fao.org

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA
POPULATION (UNFPA)

Dr. J. Bill Musoke
United Nations Population Fund
(UNFPA)
UNFPA Representative
Lagos
Nigeria

Tel: (234 1) 269 3108 / 2141
Fax: (234 1) 269 0531 / 1746
E-mail: musoke@unfpa.org

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT DE
L'INDUSRIE (ONUUDI)

Dr. Zoltan Csizer
Director, CLE
UNIDO

P.O. Box 300
A-1400 Vienna
Austria

Tel: (431) 26026 3895
Fax: (431) 26026 6819
E-mail: zcsizer@unido.org

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA
CULTURE (UNESCO)

Dr. Anthony Makuekwe
UNESCO Abuja Office
P.M.B 424 Garki
Abuja
Nigeria

Tel: (234 9) 523 7088
Fax: (234 9) 523 8094
E-mail: ABUJA@unesco.org

Mr. Apea Emmanuel

UNESCO
Plot 777, Bouake Street
Wuse Zone 6
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 523 7088
Fax: (234 9) 523 8094
E-mail: ABUJA@unesco.org

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)
Mr. Belgasmi Daly
Regional Director for Central Africa
World Food Programme
P.O. Box 836
Yaounde
Cameroon
Tel: (237) 228 582
Fax: (237) 235 907
E-mail: pam@camnet.cm

ORGANISATION MONDIALE POUR LA SANTE
(OMS)

Mrs. Emilienne Anikpo-Ntame
Director, Healthy Environments and
Sustainable Development
WHO-AFRO
P.O. Box BE 773
Harare
Zimbabwe
Tel: (263) 11403 506
E-mail: anikpoe@whoap.org

Dr. Frank Mueke
Ag. WHO Representative for Nigeria
Herbert Macaulay Street, Yaba
P.O. Box 2152
Lagos
Nigeria
Tel: (234 1) 5453 662/3
Fax: (234 1) 5452 179
E-mail: Admin@who-nigeria.org

CONVENTIONS

SECRETARIAT DES NATIONS UNIES DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE (UNCCD)

Mr. Jo Kalemani Mulongoy
Principal Officer
Secretariat of the Convention on
Biological Diversity

/...

393 St. Jacques Street
 Montreal
 Canada
 Tel: (514) 287 7027
 Fax: (514) 288 6588
 E-mail: jo.mulongoy@biodiv.org
 CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS
 CLIMATIQUES (UNFCCC)

Mr. Seth Osafo
 Legal Adviser
 UNFCCC

Haus Carstanjen
 Martin-Luther-King-Strasse 8
 D-53175 Bonn
 Germany
 Tel: (49 228) 815 1111
 Fax: (49 228) 815 1999
 E-mail: SOSAFO@UNFCCC.DE

CONVENTIONS DES NATIONS UNIES SUR LA
 LUTTE CONTRE LA
 DESERTIFICATION/UNITE REGIONALE DE
 COORDINATION

Dr. Moise Akle
 Regional Coordinator
 UNCCD/RCU
 c/o ADB 01 B.P. 1378
 Abidjan
 Cote d'Ivoire
 Tel: (225) 2020 5365
 Fax: (225) 2020 5033
 E-mail: m.onyango@afdb.org

ORGANISATIONS REGIONALES ET SOURS-
 REGIONALES

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

Dr. Theopilus Fadayomi
 Environment and Sustainable
 Development Unit
 ADB
 01 BP 1378 Abidjan
 Cote d'Ivoire
 Tel: (225) 2020 5368
 Fax: (225) 2020 5033
 E-mail: T.FADAYOMI@AFDB.ORG

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
 (OUA)

Dr. Edward G.H. Clinton
 Head of Environmental Division
 Organization of African Unity
 Addis Ababa
 Ethiopia
 Tel: (251 1) 151 587
 Fax: (251 1) 517 844

ORGANISATION CENTRALE ET ORIENTALE
 DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
 (ECOWAS)

Mr. Amadou Mangane
 Chief of Natural Resources Division
 ECOWAS Secretariat
 60, Yakubu Gowon Crescent
 PNB 401, Asokoro District
 Abuja
 Nigeria
 Tel: (234 9) 314 7647/9
 Fax: (234 9) 314 7646
 E-mail: Ecosummit@hotmail.com

Dr. Sawadogo Aubin
 Senior Officer, Animal Resources
 ECOWAS Secretariat
 60, Yakubu Gowon Crescent
 PNB 401, Asokoro District
 Abuja
 Nigeria
 Tel: (234 9) 314 7636 / 314 7647/9
 Fax: (234 9) 314 7646
 E-mail: Ecosummit@hotmail.com

LIGUE DES ETATS ARABES

Mr. Salah Mohamed Idris
 League of Arab States
 Tahrir Square 11642
 Cairo
 Egypt
 Tel: (202) 575 0511 / 575 2966
 Fax: (202) 574 0331
 E-mail: S_IDRIS@INTOUCH.COM

COMITE INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE
 LA SECHERESE DANS LE SAHEL (CILSS)

Mme Mariam Kaidama Sidibe
 Secrétaire Exécutif (à Ouagadougou)
 BP 7049
 Ouagadougou
 Burkina Faso
 Tel: (226) 306 758

/...

Fax: (226) 306 757
E-mail: cilss@fasonet.bf

Mr. Zida Bertrand
CILSS
BP 7049
Ouagadougou
Burkina Faso
Tel: (226) 306 251
Fax: (226) 397 118
E-mail: cilss@fasonet.bf

COMITE CONSULTATIF SUR LA PROTECTION
DES MERS (ACOPS)

Dr. Victor Sebek
ACOPS
11, Darmouth St.
London SW1H QBN
United Kingdom
Tel: (44 171) 799 3033
Fax: (44 171) 799 2933
E-mail: acopsorg@netcomuk.co.uk

ORGANISATIONS BILATERALES ET
MULTILATERALES

Banque mondiale

Mrs. Cynthia C. Cook
Consultant
World Bank, 1818 H Street
Washington, D.C. 20433
USA
Tel: (1 202) 473 4341
Fax: (1 202) 473 8185
E-mail: CCOOK@WORLDBANK.ORG

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)

Dr. Souleymane Zeba
Regional Representative for Western
Africa
08 BP 1776 Abidjan
Cote d'Ivoire
Tel: (225) 2244 8786
Fax: (225) 2244 8774
E-mail: SZEBA@WWFWARPO.CI

CENTRE INTERNATIONAL POUR L'ENERGIE
ET LE DEVELOPPEMENT (ICEED)

Mr. Ewah Out Eleri
ICEED
P.O. Box 5421, Garki
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 521 0195
E-mail: eeleri@hotmail.com

/...

THE INSTITUTE FOR ENVIRONMENTAL
POLLUTION AND WASTE MANAGEMENT OF
NIGERIA

Mr. Diejomah Ovueferaye Henri
Chairman, Board of Trustees
The Institute for Environmental
Pollution and Waste Management of
Nigeria
c/o INFONET Research Suites
Plot 51, Ubiaja Crescent
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 521 0195
E-mail: henry.diejomalhpublicmail@mlst.com

NIGERIAN ENVIRONMENTAL LAW SOCIETY

Mr. Isoji Awogbade
Nigerian Environmental Law Society
11 Ogabi St. V.I.
Lagos
Nigeria
Tel: (234 1) 261 2885
Fax: (234 1) 262 5944
E-mail: vcharles@infoweb.abs.net

AMBASSADES

ANGOLA

H.E. Mr. Brito Sa Jinho
Ambassador
Angola Embassy
5 Kasumu Ekomode
Victoria Island
Lagos
Nigeria
Tel: (234 1) 611 135

Mr. Joaquin Costa da Costa
Angola Embassy
5 Kasumu Ekomode
Victoria Island
Lagos
Nigeria

INSTITUT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
(ELI)

Mr. Carl E. Bruch
Environmental Law Institute
1616 P Street, N.W.
Washington DC 20036
USA
Tel: (1 202) 939 3240
Fax: (1 202) 939 3868
E-mail: bruch@cli.org

OMM

Mr. Mohamed Boulama Mohamed
Représentant de l'OMM pour l'Afrique
de l'Ouest et l'Afrique Centrale
Lagos
Nigeria
Tel: (234 1) 263 4291
Fax: (234 1) 263 7238
E-mail: mboulomo@olpha.linkserve.com

UGANDA WILDLIFE SOCIETY

Dr. Moses Isooba
Executive Secretary
Uganda Wildlife Society
Plot 94 Kanjokya Street
P.O. 7422
Kampala
Uganda
Tel: (256 41) 530 891
Fax: (256 41) 342 298
E-mail: vws@imul.com
Tel: (234 1) 611 135

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Mr. Jean-Pierre Bolangembe
Embassy of the DRC
Plot 940 Azores Street
Off Aminu Kano Crescent, Wuse II
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 107
Fax: (234 9) 413 231

/...

EGYPTE

Mr. Gamal Abdel Rahim
Second Secretary
Embassy of Egypt
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 2902

GHANA

Mr. Kwame Amodia-Awua
Deputy High Commissioner
Ghana High Commission
P.O. Box 2025
Garki, Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 234 5184
Fax: (234 9) 234 5192

Mr. Akwasi Agyeman Agyare
Counsellor/Head of Chancery
Ghana High Commission
P.O. Box 2025
Garki, Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 234 5185
Fax: (234 9) 234 5192

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Mr. Abdussalam Adam
Libyan Embassy
Plot 1591 Mike Okoye Close 01
Hon. Justice Sowemiko Street
Asokoro
Nigeria
Tel: (234 9) 314 8356/7
Fax: (234 9) 314 8354

NIGER

S.E. Monsieur Brah Mahamane
Ambassade du Niger à Abuja
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 6205
Fax: (234 9) 413 6206
Monsieur Hassane Ali Toure
Conseiller
Ambassade du Niger à Abuja
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 6205

Fax: (234 9) 413 6206

ARABIE SAOUDITE

Mr. Usman Mohammed
Saudi Embassy
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 6532
Fax: (234 9) 413 9608

AFRIQUE DU SUD

H.E. Mr. Sifingo Bangumzi
High Commissioner
South African High Commission
Plot 676 Vaal Street, Off Ibb Way
Maitama, Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 3776 / 413 3574
Fax: (234 9) 413 3829

SOUDAN

Mr. Mohamed Osman
Sudan Embassy
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 0941
Fax: (234 9) 413 1016
E-mail: Mohaddad61@hotmail.com

Mr. Mohamed O.M. Saeid
Sudan Embassy
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 0941
Fax: (234 9) 413 1016
E-mail: Mohaddad61@hotmail.com

TUNISIE

Mr. Mohamed Adel Smaoui
Tunisian Embassy
Lagos
Nigeria
Tel: (234 1) 261 8150
Fax: (234 1) 615 187

UGANDA

H.E. Mr. J.B. Onen
High Commissioner
Uganda High Commission

Plot 347 Bamako Street Wuse Zone 1
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 523 4824
Fax: (234 9) 413 1016

Ms. Elizabeth Ochepe
Research Officer II
Uganda High Commission
Plot 347 Bamako Street Wuse Zone 1
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 523 4824
Fax: (234 9) 413 1016

ZAMBIE

H.E. Mr. Gabriel K. Maka
High Commissioner
Zambia High Commissioner
P.M.B. 5055 Wuse
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 413 1254
Fax: (234 9) 413 1255

ZIMBABWE

H.E. Mr. Ngoni Francis Sengwe
High Commissioner
Zimbabwe High Commission
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 523 7996
E-mail: Zimabuja@infoweb.abs.net

Mr. Innoncent Itayi
First Secretary
Zimbabwe High Commission
Abuja
Nigeria
Tel: (234 9) 523 7996
E-mail: Zimabuja@infoweb.abs.net

CONSULTANTS

Prof. Simeon Kedogo Imbamba
P.O. Box 76514
Yaya Towers
Nairobi
Kenya
Tel: (254 2) 572 598

/...

OBSERVATEURS

MIKE-DALEN INVESTMENT LTD.

Mr. Richard S. Oladimeji
1219 Dressage Ridge Coinyers
Georgia - 30013
U.S.A.
Tel: (1 212) 678 413 1196
E-mail: MikeDaley@gettouch.com

MOYENS D'INFORMATION

NATION NEWSPAPERS

Ms. Zipporah Musau
Nation Newspapers
P.O. Box 49010
Nairobi
Kenya
Tel: (254 2) 221 222
Fax: (254 2) 213 946
E-mail: mzipporah@hotmail.com
